

Bonjour à tous,

Nous sommes entrés dans la troisième semaine de confinement. Dans ces circonstances exceptionnelles, il nous faut plus que jamais prier les uns pour les autres, nous soutenir fraternellement, nous réjouir de tous ces gestes de solidarité dont nous sommes témoins chaque jour. Gardons notre regard et notre cœur ouverts à ce qui se vit autour de nous et dans le monde ; Il n'y a pas que le coronavirus qui fait du mal aux hommes...

Dans ce confinement général qui nous empêche de nous rassembler pour célébrer comme nous en avons l'habitude, je vous informe des consignes que nous ont transmises les responsables de notre diocèse concernant les célébrations de la semaine sainte.

Les prêtres, comme partout en France... et à Rome, présideront les célébrations sans la participation des fidèles. Pour des raisons sanitaires, il n'y aura donc pas, cette année, de bénédiction des rameaux. On aurait pu imaginer que ceux qui le pouvaient apportent des rameaux à l'église et viennent les reprendre ultérieurement Ceci n'est donc pas envisageable. On aurait pu également prévoir, une fois sorti du confinement, une célébration de bénédiction des rameaux. Le père Franck Ruffiot, responsable de la commission diocésaine de pastorale liturgique et sacramentelle nous explique pourquoi cela n'est aussi possible :

*« Je sais le grand attachement des paroissiens à l'antique et solennelle bénédiction des Rameaux. Cet attachement manifeste la piété des fidèles. Cependant, pour des raisons sanitaires, on devra donc s'en priver cette année. En outre, on ne prévoira pas de bénir les rameaux ce dimanche en vue d'une distribution prochaine ni même d'organiser une célébration de bénédiction après la solennité de Pâques : ce serait là, en quelque sorte, un contre-sens liturgique ; en effet, la bénédiction des rameaux est essentiellement liée à la célébration de l'entrée du Messie à Jérusalem, ville sainte où il va mourir et ressusciter. Lors de la célébration des Rameaux, les fidèles, dans la foi, se souviennent de cette entrée triomphale du Sauveur pour le suivre dans sa passion jusqu'à la croix et pour avoir part à sa Résurrection et à sa vie.*

*On comprend bien que « faire Pâques avant les Rameaux » (pour prendre une expression employée dans un tout autre contexte) n'inscrirait pas la piété populaire des fidèles dans une bonne intelligence de la foi. »*

Dans tout le diocèse, notre archevêque propose que les célébrations de la semaine sainte soient célébrées en même temps aux heures suivantes :

**Messe des Rameaux, dimanche 5 avril : 10h**

**Messe de la Cène du Seigneur, jeudi 9 avril : 18h**

**Célébration de la Passion du Seigneur, vendredi 10 avril : 15h**

**Veillée Pascale, Samedi 11 avril : 21h**

**Messe du jour de Pâques, dimanche 12 avril : 10h 30**

**Partout où cela est possible, vous êtes invités à faire sonner les cloches des églises le jeudi saint à 18h et le dimanche de Pâques à 10h 30**

En communion avec les prêtres qui célébreront chaque jour de la semaine sainte, vous pouvez vous appuyer, si vous le souhaitez, sur la belle proposition du Service National de Pastorale Liturgique et Sacramentelle intitulée : « Célébrer la semaine sainte 2020 à domicile » facilement accessible à cette adresse :

<https://liturgie.catholique.fr/accueil/année-liturgique/du-careme-au-temps-pascal/la-semaine-sainte/302845-covid-19-celebrer-semaine-sainte-2020-domicile/>

Avec les pères Michel Naas, Maurice Bez, Anthony Chopard, Jérôme Boucher, les diacres Léon Schmitz, Jean Conreaux et Michel Siron, les délégués pastoraux Pierre Guedin et Colette Richardot, je vous souhaite, malgré les contraintes sanitaires, une belle Semaine Sainte et vous assure de nos prières fraternelles.